

mille deux cent cinquante piastres (\$85,250.00) à payer à la ville de Pembroke; la somme ci-dessus mentionnée se répartissant comme suit :

Débetures émises	-	-	-	-	\$75,000
Balance due pour droit de passage	-	-	-	-	3,500
Intérêt sur les dites débetures à compter du semestre qui a suivi la date de l'arrêté du conseil par lequel le gouvernement s'est chargé de la dette, savoir, du 1er juillet 1882 au 1er juillet 1883	-	-	-	-	6,750
					<u>\$85,250</u>

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 27 mars 1883.

Vu le rapport du ministre des chemins de fer et canaux en date du 14 février 1883, exposant, qu'en date du 19 mai 1882 il a été passé un arrêté du conseil par lequel le gouvernement se chargeait de certaines responsabilités financières encourues par la corporation de la ville de Pembroke pour le prolongement de la ligne du chemin de fer de Canada Central jusqu'à Pembroke comme point terminal, avantage que la ville a perdu à son grand détriment en conséquence de l'adoption par le gouvernement d'un nouveau tracé pour le chemin de fer du Pacifique canadien; et que le dit arrêté du conseil autorisait la soumission au parlement pendant la présente session d'un bill au moyen duquel l'exemption demandée par la corporation pourrait être accordée;

Que la question a été déferée au ministre de la justice pour qu'un bill dans ce sens fut préparé, et que le dit ministre a fait rapport à l'effet qu'un acte spécial n'est pas nécessaire;

En conséquence le ministre recommande qu'autorisation soit donnée de placer au nombre des prévisions budgétaires pour l'exercice 1883-84, qui devront être soumises au parlement durant la présente session, un article spécial de quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante dollars (\$85,250) à payer à la compagnie de la ville de Pembroke; la somme ci-dessus mentionnée se répartissant comme suit :

Débetures	-	-	-	-	\$75,000
Balance due pour droit de passage	-	-	-	-	3,500
Intérêt sur les dites débetures à compter du semestre qui a suivi la date de l'arrêté du conseil par lequel le gouvernement s'est chargé de la dette, savoir, du 1er juillet 1882 au 1er juillet 1883	-	-	-	-	6,750
					<u>\$85,250</u>

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.